

A NNEE 1963 - N° 424/PR/CH.

Décret portant promotion dans
l'Ordre National du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL,

- VU la Constitution de la République du Dahomey du
26 Novembre 1960 ;
- VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de
l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative
subséquente N°62-14 du 26 Février 1962 ;
- VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination
du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National ;
- VU le Décret N°61-230/PR/CH du 29 Juillet 1961 portant
nomination et promotion dans l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Sont promus, dans l'Ordre National du Dahomey, pour
prendre rang du 1er Août 1960 :

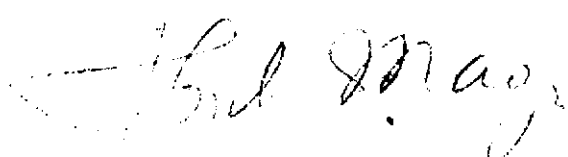
Au Grade de Commandeur :

MM. Pierre FOURN	{	Membres du Conseil de l'Ordre National.
Théodore HAZOUME		
Adolphe Lionel LAWSON		

Article 2 - Le présent décret qui annule celui N°61-230/PR/CH
du 29 Juillet 1961 précité, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1963

Par le Président de la République,
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.,


Hubert MAGA

M. S. COULIBALY

Ampliations :

PR 15
Grande Chancel. 10
SGG 4
Intéressés 3